

**Communiqué de Presse de l'OAI
au sujet du différend qui oppose la commune de Schengen au
bureau d'architectes Valentiny HVP Architects**

L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) tient à marquer sa plus vive désapprobation quant au tapage médiatique orchestré par l'Administration communale de Schengen au sujet du différend qui l'oppose à l'un de ses membres dans le cadre du projet de Campus scolaire Baggerweieren.

Outre la couverture médiatique y consacrée par des journaux télévisés, il est fait référence aux récents articles de presse, dont celui du *Luxemburger Wort* (daté du 4 mai 2023, intitulé « *Gemeinde Schengen bricht mit Valentyns Architektenbüro* »), de *RTL* (du 5 mai 2023, « *De Projet 'Schoulcampus Baggerweier' suergt fir déck Loft am Gemengerot* ») ou encore du journal *Tageblatt* (du 6 mai 2023, « *Gemeinde Schengen / Streit mit Architekt Valentiny* »).

Suivant communiqué du 5 mai 2023, Valentiny HVP Architects a déclaré avoir appris par les médias et la presse écrite que la commune de Schengen a décidé de résilier 2 contrats conclus avec lui, sans même que l'intéressé sache exactement ce qui lui est reproché.

L'OAI s'offusque qu'un maître d'ouvrage public, même s'estimant confronté à l'achoppement d'un projet ou en désaccord avec son maître d'œuvre, se permette ainsi de clouer au pilori médiatique un architecte.

L'OAI rappelle par ailleurs que la résiliation d'un contrat de maîtrise d'œuvre est, à l'instar de tout marché public, strictement régie par la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics, tant au regard des conditions de fond que des formalités prescrites, à rebours de la manière outrancière suivie.

L'OAI souligne finalement qu'il aurait pu être saisi par les protagonistes pour faire office de conciliateur et que la recherche d'une solution constructive, dans l'intérêt des deux parties, ne consiste certainement pas à fustiger l'architecte en cause sur la place publique.

Pierre HURT
Directeur OAI

Contact presse : secretariat@oai.lu